

# Quels déchets vont dans la benne à mobilier ?



Une nouvelle benne a été affectée le **16 janvier 2019** à la déchetterie de **Neufchâtel-en-Bray**





- Chaises et chaises à roulettes
- Canapé, BZ et clic-clac
- Sièges rembourrés, fauteuils en cuir et rembourrés



- Les matelas
- Sommiers
- Cadres de lit



Les meubles de rangement :

- Commodes
- Armoires
- Bureaux
- vidés de leur contenu

Les meubles de cuisine et salle de bains :

- sans les vasques, éviers
- et robinetteries

Les parties de meuble en pièces détachées :

- Lattes
- Poignets
- Etagères

# Les déchets à ne pas mettre dans la benne mobilier

- Les objets de décoration : encadrements, miroirs, bibelots ...
- Les produits assimilés textiles : voilages, rideaux, tapis, oreillers, couettes, coussins...
- Les équipements techniques de l'habitat :
  - Menuiseries : portes, fenêtres, cloisons, portails...
  - Revêtements : parquet, moquettes...
  - Éviers, vasques, robinetterie, sanitaires, plomberie...



# Les déchets à ne pas mettre dans la benne mobilier

- Tous les équipements électriques et électroniques (lampes, hottes, plaques de cuisson...)
- Les objets de récréation et loisirs : sièges auto, balançoires, jouets...
- Les autres équipements extérieurs : barbecue, parasol...
- Les chutes de fabrication bois des artisans (menuisiers, ébénistes, agenceurs)
- Le mobilier professionnel : racks, étagères de boutique, comptoirs, bars, mobilier de café, hôtel, restaurant, camping

